

# MÉMOIRE

Présenté à  
la Commission des affaires sociales

par

**Janie Hurtubise**

SUR LE PROJET DE LOI 124  
« Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance »

24 novembre 2005

Je suis secrétaire du CPE La Fourmilière à Mont-Laurier depuis 5 ans, ce CPE gère 250 places en volet familial (40 responsables de service de garde en milieu familial) et 60 places en installation. Je tiens, par ce document, à vous faire part de ma position concernant le projet de loi #124.

En 1997, le gouvernement a exigé que tous les CPE diversifient leur service, c'est-à-dire qu'ils offrent des services de garde en milieu familial et en installation. Le CPE La Fourmilière étant d'abord une Agence de service de garde en milieu familial, et ce, depuis 1989; pour notre part nous avons donc dû mettre en place une installation. Ce fut un projet de longue durée que nous avons très bien réussi et dont nous sommes très fière.

Il est aussi très claire que nous sommes fières du volet familial qui existe depuis de si nombreuses années. Pouvez-vous imaginer tout le travail qui s'est fait depuis 1989 afin d'améliorer les services de garde? Les femmes (pour la majorité) opérant ces services, sont passées de simple gardienne à des responsables de services de garde (RSG) formées, qui offrent des services éducatifs, adaptés aux besoins des enfants et qui respect le développement de chacun.

En tant que CPE nous avons créé des liens très forts avec les RSG qui sont affiliées avec nous. Certaines de ces RSG sont là depuis le début. Personnellement, depuis 5 ans, je côtois quotidiennement les RSG, souvent par téléphone et j'ai le plaisir de leur répondre d'une façon personnalisée car je sais à qui je parle. J'appelle chaque RSG par son nom et non par un numéro. Au CPE La Fourmilière nous n'avons pas de système de répartition des appels, les gens ont la chance de parler immédiatement à quelqu'un.

De plus, deux agentes de soutien pédagogique, dont une qui est aussi éducatrice spécialisée, travaillent au CPE. Ainsi les RSG et les éducatrices de l'installation, les parents et les enfants peuvent obtenir du soutien très rapidement.

Malheureusement, par le projet de loi #124, toutes ces années de dur travail, afin de faire en sorte que les services de garde soient toujours de meilleure qualité, les liens que nous avons créés avec les RSG et l'expertise apportée par les agentes de soutien pédagogique; tout ça sera défait!!!

Comment pourrons-nous, **SI** nous devenons le bureau coordonnateur de la garde en milieu familial, offrir un service personnel aux RSG puisqu'elles seront plus du double à être affiliées avec nous, et ce, sur un très grand territoire. Comment pourrons-nous avoir un lien particulier avec chacune d'elles puisqu'elles deviendront des numéros! Comment pourrons-nous leur répondre rapidement, puisque nous aurons le double du travail à faire, elles devront donc attendre. La ministre est-elle consciente qu'elle fera des CPE des institutions bureaucratiques. Il n'y aura que de la gestion, aucun sentiment d'appartenance ne pourra se créer!!!

De plus, comment pourrons-nous offrir du soutien à tous ces enfants qui ont des besoins particuliers, puisqu'il y aura des coupures immenses, donc des services qui disparaîtront!!! Les enfants en souffriront! Il est clair qu'en ayant moins de support les RSG sélectionneront les enfants dans leur service de garde.

En conclusion, j'espère que ceci sera pris en considération compte-tenu que les CPE n'ont pas été consultés avant ce projet de loi et que ces quelques lignes vous feront réfléchir sur notre réalité et non celle qui se passe entre les quatre murs du bureau de la ministre!!!!